



COMMUNIQUÉ DES RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE

Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Octobre 2019

Le réseau des Régies de Quartier et de Territoire, représentant 131 associations intervenant dans plus de 320 quartiers prioritaires de la politique de la ville, s'inquiète du climat de défiance, de stigmatisation et d'agressivité que les habitants et les acteurs des quartiers populaires ont subi ces dernières semaines.

En contradiction avec la loi de 1905, socle d'une laïcité ouverte et respectueuse des libertés, garante du pacte républicain et du vivre ensemble, des représentants de l'Etat affirment et défendent que « *le voile ne serait pas souhaitable dans notre société* ». Nous tenons à exprimer notre indignation devant de tels propos, alors que leurs auteurs devraient, de par leur fonction, avoir une attitude exemplaire et un respect attentif et ferme de la loi. Or, par cette prise de position, ils condamnent sans fondement des choix individuels, conformes aux dispositions légales. Le tout dans le contexte d'une agression publique, violente et humiliante contre une mère de famille engagée dans une démarche bénévole d'accompagnement et d'éducation à la citoyenneté.

Les déclarations de ce genre nous fragilisent, nous, acteurs associatifs, acteurs sociaux et de terrain. D'un côté, et sans cesse, nous rappelons au quotidien à nos salariés et aux habitants de nos territoires d'intervention, que la loi doit être respectée et qu'elle s'impose à toutes et à tous, que toute personne a droit au respect de sa dignité en tant que citoyen. Et de l'autre, par de tels propos, nos efforts sont mis à mal et nos interventions décrédibilisées.

En outre, nous sentons et dénonçons une pression croissante faite à la société civile de contribuer à l'instauration d'une société de vigilance, favorable aux pratiques de délation et en elle-même contradictoire avec les dynamiques de solidarité entre citoyens. Nous voulons rappeler que les Régies ont comme horizon politique de construire avec les habitants un projet de développement économique, social, citoyen. Leur légitimité repose sur leurs actions, mises au service d'un territoire et la relation de confiance qu'elles créent avec les habitants. Elles ne sauraient, comme toutes associations, être instrumentalisées ou détournées de leur projet, au risque de les affaiblir.

Depuis 2014, le réseau a engagé une démarche de sensibilisation, d'échange et de travail sur la question du fait religieux et de la laïcité (récompensée en 2016 par l'Observatoire de la laïcité). Nous sommes convaincus que l'application de la loi 1905 est garante de la cohésion sociale, qu'elle doit être enseignée et portée par des ambassadeurs compétents. C'est par le respect des différences et un dialogue apaisé que nous aiderons à résoudre les situations les plus tendues et contribuerons à recréer un pacte civil entre toutes et tous.

Le réseau des Régies de Quartier et de Territoire, inquiet de ce climat de stigmatisation, ne peut que s'associer aux protestations d'autres acteurs : la FCPE qui revendique de « *(défendre) le droit, tout simplement* » ; la Ligue des Droits de l'Homme sans « *complaisance avec la haine islamophobe* » ; ou Pas Sans Nous et sa condamnation ferme de « *la stigmatisation et la ségrégation* ». Aussi attendons-nous, à quelques mois des élections municipales, que l'Etat contribue à réduire ces tensions et à soutenir la tenue de débats démocratiques, ouverts et apaisés.